

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 851

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 16 DECIES**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 16 *decies*, introduit par le Sénat avec un avis défavorable du Gouvernement.

Cet article exonère de TVA, de CSG et de CRDS les sommes mises à l'occasion du loto du patrimoine.

Cette exonération totale est excessive et crée un précédent inopportun en matière de jeux de hasard.

Il convient, dès lors, de supprimer cet article.